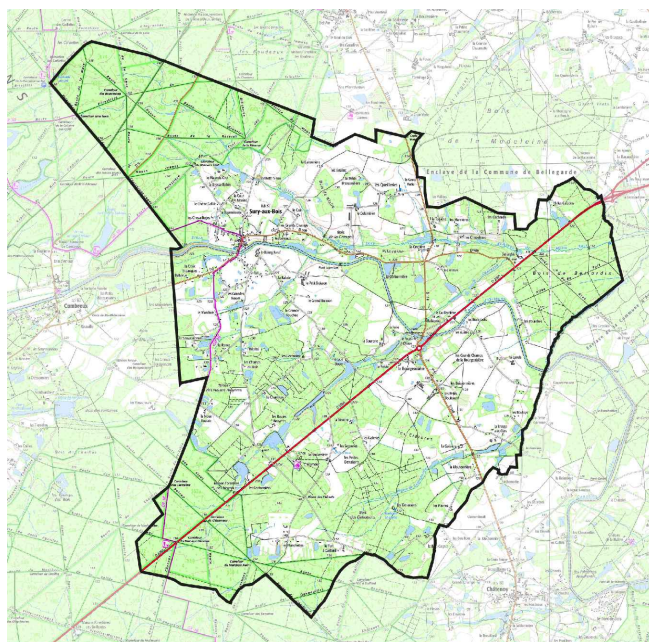




COMMUNE DE SURY-AUX-BOIS (45)

Plan Local d'Urbanisme



RÈGLEMENT

Liste des éléments du paysage à conserver

Objet	Arrêté le 13 juin 2025 par le conseil municipal
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

ELEMENTS BÂTIS.....	4
ELEMENTS NATURELS.....	16

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Préservation des éléments de paysage

L'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme indique que le « *règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent* ».

Préservation des éléments bâtis et naturels

L'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme précise que « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres* ».

Cadre réglementaire

La commune de Sury-aux-Bois a identifié des éléments bâtis et naturels à préserver. Ces éléments sont repérés sur les plans de zonage du PLU et font l'objet d'un traitement réglementaire, au sein du règlement écrit du PLU.

Le présent règlement annexe comprend une fiche descriptive pour chaque élément du paysage à conserver qui a été identifié. Des prescriptions réglementaires compensatoires ont été définies pour chacun de ces éléments et devront être respectées en cas de travaux.

Il est rappelé que doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux exécutés sur des constructions existantes, lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire, ayant pour effet de modifier ou de supprimer un des éléments que le PLU a identifié (art. R.421-17), ainsi que les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un des éléments que le PLU a identifié (art. R.421-23-h). De plus, doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction identifiée comme devant être protégée par le PLU (art. R.421-28-e).

ELEMENTS BÂTIS

EGLISE**Eg****Localisation**

Place de l'église

**Description**

Eglise Saint-Georges du 15^{ème} siècle avec sa porte de style Renaissance au Nord (dite porte des Seigneurs), ses contreforts, son clocher et sa toiture en ardoises.

**Intérêt**

Patrimoine religieux témoin des traditions locales, qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes du bâtiment et des toitures.
- Conserver les ouvertures.
- Conserver la nature des matériaux d'origine en cas de réfection.

MAIRIE**Bt****Localisation**

Rue de la Mairie

**Description**

Bâtiment avec façade ordonnancée, R + 1 + combles et extensions symétriques d'un seul niveau, soubassement en pierre, corniche, encadrements des ouvertures et chainages d'angle en briques, présence d'imposte, toiture en ardoises avec épis de faîtage et cheminées en briques.

**Intérêt**

Architecture témoin de l'histoire de la commune, qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes du bâtiment et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Préserver l'ordonnancement des façades.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit, et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

ENSEMBLE BÂTI

Enb

Localisation

5 route de Nesploy



Description

Maison R + 1 + combles avec balcon et garde-corps de style art-nouveau, encadrements des ouvertures et chainages d'angle en briques et pierre de taille, lucarne à fronton, toiture en tuiles mécaniques avec épis et chemin de faitage, girouette et cheminées en briques.

Une clôture en fer forgé sur muret, piliers en briques et parc arboré.



Intérêt

Architecture qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes des bâtiments et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Proscrire les percements en toiture sous forme de châssis de toit.
- Conserver l'ordonnancement de la façade.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

ENSEMBLE BÂTI**Enb****Localisation**

4 route de Nesploy

**Description**

Maison R + combles avec encadrements des ouvertures et chainages d'angle en pierre de taille, corniche en briques, toiture en ardoises avec lucarne pendante, girouette et cheminées en briques. Une clôture en fer forgé sur muret et jardin arboré.

**Intérêt**

Architecture qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes des bâtiments et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Proscrire les percements en toiture sous forme de châssis de toit.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

ENSEMBLE BÂTI

Enb

Localisation

Lieu- dit « Chicamour »



Description

Château du 19^{ème} siècle, construit en 1831, R + 1 + combles, façade ordonnancée avec corps de logis central et pavillon à fronton de part et d'autre, toiture en ardoises avec épis de faitage et cheminées en briques.
Parc paysager.



Intérêt

Architecture qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes des bâtiments et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Préserver l'ordonnancement des ouvertures en façade.
- Proscrire les percements en toiture sous forme de châssis de toit.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

MAISON

Bt

Localisation

6 rue du Lavoir



Description

Partie du bâtiment à pan de bois avec remplissage en briques (motif à chevrons), toiture en tuiles plates.



Intérêt

Architecture qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes des bâtiments et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Proscrire les percements en toiture sous forme de châssis de toit.
- Proscrire les percements en façades (côté Canal d'Orléans).
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

BATIMENT**Bt****Localisation**

RD 2060 – Lieu-dit « La Bourgeoisière »

**Description**

Ancienne école, bâtiment témoin de l'histoire de la commune.

Construction R + combles avec encadrements des ouvertures et chainages d'angle en briques et pierre de taille, une couverture en ardoises et cheminées en briques.

**Intérêt**

Architecture qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes des bâtiments et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Proscrire les percements en toiture sous forme de châssis de toit.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

COLOMBIER

Pi

Localisation

Lieu-dit « Le Colombier »



Description

Colombier en briques avec toiture à 4 pans en tuiles plates de pays, lucarne et girouette.



Intérêt

Architecture qui forme un patrimoine de qualité et qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

- Conserver les volumes des bâtiments et des toitures, ainsi que la nature des matériaux.
- Proscrire les percements en toiture sous forme de châssis de toit et la modification des ouvertures.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques, les matériaux, les volumes, les pentes de toit et devra être en harmonie avec l'ensemble des bâtiments.

PUITS

Pu

Localisation

Sur l'ensemble de la commune :

- Les Queilleries, 15 chemin du Colombier ;
- 4 rue de la Brosse Robin ;
- Rue du Lavoir
- 22 rue de la Mairie

Description

Eléments de patrimoine local.



Intérêt

Patrimoine témoin des traditions régionales qui participe à l'ambiance du bourg.

Prescription

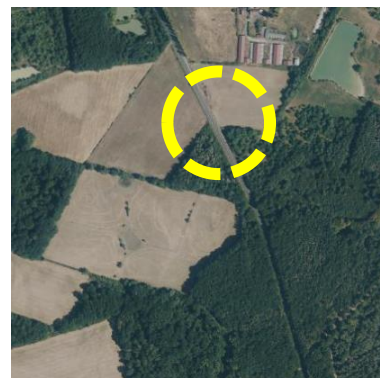
- Interdire toute démolition et veiller au bon entretien.
- Toute nouvelle intervention devra respecter les techniques et les matériaux d'origine.

CROIX DE CHEMIN

Cx

Localisation

Route de Nibelle, en limite Nord de la commune.



Description

Croix en fer forgé sur un socle en briques.



Intérêt

Patrimoine religieux local.

Prescription

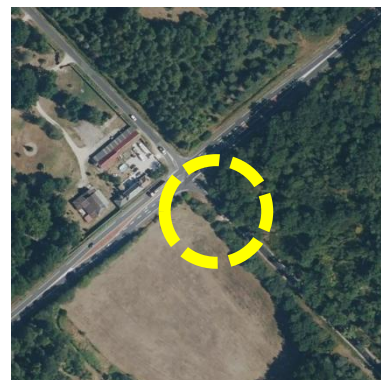
- Interdire toute démolition et veiller au bon entretien.

STÈLE COMMEMORATIVE

St

Localisation

Route de Châtenoy, au carrefour avec la RD 2060



Description

Stèle en mémoire des victimes du combat de Chicamour, du 12 août 1944.



Intérêt

Patrimoine témoin de l'histoire locale.

Prescription

- Interdire toute démolition et veiller au bon entretien.

ELEMENTS NATURELS

ARBRES REMARQUABLES

Localisation

Sur l'ensemble du territoire communal :

- Platane, route de Bellegarde
- Platanes, aux abords du Canal, route de Bellegarde
- Alignement de platanes, entre le Canal et la route de Bellegarde
- Tilleul, rue Roger Berthelot

Description

Sujets d'un port et d'une envergure remarquables, qui participent à l'ambiance et au cadre de vie de la commune



Intérêt

Patrimoine végétal de la commune. Ces arbres participent à l'ambiance et au cadre de vie du bourg.

Prescription

- Interdire l'abattage des arbres, sauf en cas de problème sanitaire avéré ou de risque pour la sécurité des biens et des personnes.
- Les sujets détruits devront être remplacés par des arbres de même essence.
- Taille douce d'éclaircissage autorisée, en veillant à maintenir le volume de l'arbre.

ARBRES REMARQUABLES

Localisation

Sur l'ensemble du territoire communal :

- Chêne, entre la route de la Brosse Robin et le terrain multisport
- Séquoia, chemin de la Lande, aux abords du carrefour du Pont des Besniers
- Chêne, au carrefour de la rue du Pont des Besniers et de la Route de Sully
- Séquoia, 11 rue du Pont des Besniers
- Tilleul, au fond de la rue de la Chancellerie

Description

Sujets d'un port et d'une envergure remarquables, qui participent à l'ambiance et au cadre de vie de la commune



Intérêt

Patrimoine végétal de la commune. Ces arbres participent à l'ambiance et au cadre de vie du bourg.

Prescription

- Interdire l'abattage des arbres, sauf en cas de problème sanitaire avéré ou de risque pour la sécurité des biens et des personnes.
- Les sujets détruits devront être remplacés par des arbres de même essence.
- Taille douce d'éclaircissage autorisée, en veillant à maintenir le volume de l'arbre.

MARE

Localisation

A l'arrière de la rue de la mairie, en direction du city-stade.



Description

Mare traditionnelle.



Intérêt

Espace sensible, réservoir de biodiversité.

Prescription

- Interdire le comblement de la mare.
- Veiller au bon entretien.